

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph joseph.david@cap-atlantique.fr		X	BERCEGEAY Robin robin.bercegeay@mairie-saint-lyphard.fr		X
	Yannick DANIEL yannick.daniel@herbignac.com	X		GARAND Annabelle annabelle.garand@mairie-labaule.fr		X
	COUE Roger roger.coue@mairie-saint-lyphard.fr	X		Non désigné		
	MABIT Pascal pascal.mabit@mairie-labaule.fr		X	Non désigné		
	Guillaume GENRE guillaume.genre@ville-guerande.fr		X	Non désigné		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel daniel.guille@cordemais.fr		X	MALLE Isabelle isa.malle@laposte.net		X
	CORBEL Patrick p.corbel@ville-savenay.fr	X		PRODEAU Pascal claudine.prodeau@sfr.fr		X
	GUYON Roger roger.guyon.campbon@gmail.com		X	CERCLE Yannick yannick.cercle@gmail.com		X
	LECOMTE Daniel daniel.lecomte448@orange.fr	X		BOUCHEREL Dominique dominiquebouchere@orange.fr		X
	COUTELLER Hélène h.couteller@mairie-prinquiau.fr	X		SYLVESTRE Jean-Michel eur-la-garenne.sylvestre@wanadoo.fr		X
	MENAGER Stéphane menageranne@sfr.fr	X		CAILLON Xavier x.caillon@ville-savenay.fr		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain alain.guiheneuf910@orange.fr	X		VAILLANT Marie-Claire mc.vaillant@hotmail.fr		X
	CHÂTEAU Daniel daniel_chateau@orange.fr	X		RENOULT Antoine anto.renault@hotmail.fr		X
	MOISAN David mairie.de.sainte.reine@gmail.com		X	DAUSQUE Fabrice fdausque@gmail.com		X
	BOURDIN Jacques bourdinjs@orange.fr	X		LEGENTILHOMME Hugues hugues.legent@wanadoo.fr		X
	PATE-PONDAVEN Véronique vero.pondaven44@orange.fr		X	FRUNEAU Judicaël fitamant.anthony@gmail.fr		X
	DEMARTY Olivier o.demarty@wanadoo.fr	X		LEMESTRE Laurette jacky.lemestre@orange.fr		X

	LE CHEVILLER Didier lechevillerdidier@gmail.com	X		LADURELLE Franck franck.lad@orange.fr		X
	MEREL Stéphane stemerel2@wanadoo.fr		X	RENAUT Eliane renauteliane@gmail.com	X	
	FAUCHER Lydia lydia.faucher@gmail.com		X	LE MAGUERESSE Sophie bertrand.quinchon@club-internet.fr		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET jb.pouget@wanadoo.fr		X	Emmanuel VAN BRACKEL mairie@bouvron.eu		X
CARENE	PROVOST Éric provoste@mairie-saintnazaire.fr	X		Christophe COTTA cottac@mairie-saintnazaire.fr		X
	BARBIN Michel michel.barbin@wanadoo.fr		X	HAUMONT Dominique contact@besne.fr		X
	ALLANIC Jean-Paul jallanic@mairie-pornichet.fr	X		CAUCHY Stéphane scauchy@mairie-pornichet.fr		X
	ROULAND Denis denrouland@aliceadsl.fr	X		Claude AUFORT claufort@mairie-triagnac.fr		X
	CHENEAU François f.cheneau@wanadoo.fr		X	Cédric DUVAL c.duval@ville-donges.fr	X	
	Thierry NOGUET tnoquet@montoirdebretagne.fr		X	Yann LE MINTEC yminitec@montoirdebretagne.fr		X
	COCHY Jacques cochy@saint-joachim.fr		X	KERNEUR André kemeura@saint-joachim.fr		X
	GUENO Pierre guenopierre@yahoo.fr		X	TARTOUE Virginie virginie.tartoue@orange.fr		X
	PAPIN Dominique dominique.papin@saintmalodequersac.fr	X		Philippe FREOUR philippe.freour@saintmalodequersac.fr		X
	GUIHARD Christian cguihard55@gmail.com	X		Joël LEGOFF jovjpy@wanadoo.fr		X
GEFFROY Alain geffroya@mairie-saintnazaire.fr	X		Jean-Pierre LECROM jipelecrom@live.fr		X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	LE CLAIRE Valentin Leclaire.val@gmail.com	X				

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 19

Secrétaire de séance : Olivier DEMARTY

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021.
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux
- Vu le Code des assurances,
- Vu le Code de la commande publique,

Le Président expose,

La collectivité a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

Notre collectivité adhère au contrat groupe en cours résilié au 31 décembre 2022. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offre ouvert engagée selon les articles L2124-2 et R-2124-2 1° du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical décident, à l'unanimité,

D'autoriser le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail – Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accident du travail – Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2023
- Régime du contrat : capitalisation

**Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.**

Pour copie conforme,
Le Président,

Eric PROVOST

